

demandent encore diverses autres cérémonies telles que chant du *Salve Regina*, branle de cloche, etc. Pour l'exécution et entretien de ces fondations, le seigneur et la dame de Joux donnent le pré dit de la Croix, situé entre la place de la Croix, le grand chemin et la rivière de Turdine, et le domaine de Mogier d'Abbas, appelé, dans la suite, de la Prébande, sur lequel ils se réservent, entre autres choses, le droit de justice haute, moyenne et basse, mixte et impére, droit de guet et garde, fortification, réparation, droit de moulage, courvées et droit de chasse de perdrix.

Les archives du château de Joux contiennent aussi une lettre, signée du roi Louis XIII et adressée à Georges de Villeneufve :

A MONSIEUR LE BARON DE JOUX.

Monsieur le baron de Jou, le sieur d'Halincourt m'a icy fait entendre l'affection que vous temoignez à tout ce qui regarde mon service par de là. Et comme vous vous employez soigneusement à m'en rendre des effectz aux occasions qu'i s'en présentent dont je vous say très-bon gré, et le renvoyant maintenant en sa charge encores que vous puissiez apprendre de lui la satisfaction que j'ay de vos bons déportemens, J'ay bien voulu néautmoins vous la témoigner par ceste lettre que sera aussy pour vous prier et exhorter de continuer en ce bon devoir vous assurant que j'auray toujours en considération telle que vous pouvez désirer vos bons et fidelles services pour les reconnoistre en tout ce qui s'offrira pour vostre bien et contentement et n'estant la présente à autre effet je prie Dieu, Monsieur le baron de Jou, vous avoir en sa saincte garde, Eserit à Paris ce 17 de février 1617.

Signé : LOUIS.

et plus bas : PHELYPEAUX.